

SÉMINAIRE DE DROIT ROMAIN 1908-1909

(9^{me} Année)

MM. CHABRAND, 9, rue Jean-Bart.

DELARUE, 38, rue de Sèvres.

FLINIAUX, 6, rue Toullier.

GUENOUN, 29, rue des Écoles.

LÉVY-BRUHL, 7, rue Lincoln.

LYON, 3, square Maubeuge.

PERROT, 112, boulevard Saint-Germain.

PETOT, 27, rue Madame.

PODDEREGUINE, 123, boulevard Saint-Michel.

RAMADIER, 58, rue Monge.

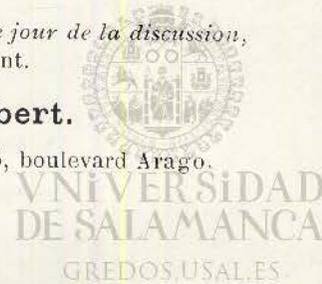
REGNAULT, 145, boulevard Saint-Michel.

Séance à 4 h. les Jedis	SUJETS A TRAITER	Rapporteurs	Argumentants
28 JANVIER	Le <i>Morbis Sonticus</i> , au Digeste.	MM. PETOT	PERROT
11 FÉVRIER	Le Code Grégorien comme source du Code de Justinien.	PERROT	REGNAULT
18 —	L' <i>exceptio doli</i> dans les actions de bonne foi.	RAMADIER	LÉVY-BRUHL
25 —	L'édit de <i>capite minutis</i> .	GUENOUN	CHABRAND
4 MARS	L'intestabilité.	LÉVY-BRUHL	LYON
11 —	Les origines de la Stipulation.	PODDEREGUINE	RAMADIER
25 —	Le procès du Christ.	REGNAULT	PETOT
1 AVRIL	La <i>transitio ad plebem</i> .	CHABRAND	GUENOUN
6 MAI	Marc Aurèle et la citation en justice.	LYON	FLINIAUX
13 —	Les <i>Decumani</i> dans les Sociétés de publicains.	DELARUE	FLINIAUX

Chaque rapport devra, huit jours au moins avant le jour de la discussion, être remis au professeur qui le remettra à l'argumentant.

A. Audibert.

Le Mardi, de 4 à 6 h., 55, boulevard Arago.



I 14 (13)

2

Adrien Audibert
Professeur à la Faculté de Droit



UNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

55. Boulevard Arago

GREDO.SAL.E.S



UNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

GREDO.SAL.ES

SÉMINAIRE DE DROIT ROMAIN 1909-1910

(10^{me} Année)

MM. CHABRAND, 9, rue Jean-Bart.

CLOBURGER, 11, rue Jaucourt.

DAVY, Institut Thiers, 4, rond-point Bugeaud.

FRANCEZ, 111, boulevard Saint-Michel.

GUENOUN, 141, boulevard Saint-Michel.

LÉVY-BRUHL, 7, rue Lincoln.

LYON, 3, square Maubeuge.

PETOT, 27, rue Madame.

PISSARD, 7, rue Corneille.

RAMADIER, 58, rue Monge.

TOUBIN, 63, boulevard Saint-Germain.

Séance à 4 h.
les Jeudis

SUJETS A TRAITER

Rapporteurs

Argumentants

Séance à 4 h. les Jeudis	SUJETS A TRAITER	Rapporteurs	Argumentants
3 FÉVRIER	L'exercice des actions du failli par le <i>curator bonorum</i> .	MM. RAMADIER	PETOT
10 —	La <i>Comperendinatio</i> .	PETOT	LYON
17 —	L'aliénation de la chose litigieuse par le défendeur, avant la <i>litis contestatio</i> .	PISSARD	LÉVY-BRUHL
10 MARS	Origine et développement de la <i>capitis deminutio</i> .	CLOBURGER	TOUBIN
17 —	De quelle époque date le pouvoir législatif du Sénat Romain.	FRANCEZ	PISSARD
14 AVRIL	En quel sens les <i>legis actiones</i> dérivèrent de la loi.	TOUBIN	CLOBURGER
21 —	Loi <i>Sempronia Iudiciaria</i> .	GUENOUN	CHABRAND
28 —	La <i>possessio juris</i> dans la pétition d'hérédité.	LÉVY-BRUHL	RAMADIER
12 MAI	La <i>cautio pro praede litis et vindiciarum</i> , et la <i>cautio iudicatum solvi</i> .	CHABRAND	GUENOUN
19 —	Les origines de la Stipulation.	DAVY	LÉVY-BRUHL
26 —	Nature de l'action <i>de eo quod certo loco</i> .	LYON	PETOT

Chaque rapport devra, huit jours au moins avant le jour de la discussion, être remis au professeur qui le remettra à l'argumentant.

A. Audibert.

Le Mardi, de 4 à 6 h., 55, boulevard Arago.

UNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

GREDOS.USALES